

La Région Grand Est s'est dotée d'un Conseil consultatif de la Culture

Philippe Richert, Président de la Région Grand Est, ancien Ministre, et **Pascal Mangin**, Conseiller régional, Président de la Commission Culture, ont présenté leurs vœux aux acteurs de la culture du Grand Est, au cours d'une cérémonie qui s'est tenue ce lundi 30 janvier, au Centre Pompidou-Metz. En amont de ce temps fort, Philippe Richert et Pascal Mangin, Président de la Commission Culture ont présidé à l'installation de **la première séance plénière du Conseil consultatif de la culture de la Région Grand Est**.

Institué par une délibération du Conseil régional du 14 octobre 2016, le Conseil consultatif de la culture du Grand Est est composé de 9 collèges, représentants chacun des secteurs culturels (arts de la scène, musiques, arts visuels, livre et lecture, patrimoines, cinéma-audiovisuel-formation et éducation populaire-arts et industries numériques-syndicats professionnels). Il rassemble 220 professionnels désignés sur la base de propositions exprimés par des structures représentatives.

Depuis novembre 2016, 16 réunions se sont déjà tenues, le plus souvent sous la présidence de Pascal Mangin. **Elles ont rassemblé, de une à trois fois, chacun des 9 collèges qui composent le Conseil consultatif de la culture**. Chacun des collèges a déjà examiné et discuté une quarantaine des projets de règlements d'intervention qui seront adoptés dans les mois qui viennent par le Conseil régional et qui organiseront la nouvelle politique culturelle de la région.

Lors de cette première séance plénière, un certain nombre de chantiers prioritaires ont été identifiés pour alimenter dans les mois qui viennent les travaux du Conseil consultatif de la culture, notamment l'emploi et la formation dans le secteur culturel, le développement de la coopération transfrontalière, l'accompagnement des dynamiques culturelles dans les territoires ruraux, l'inscription de ce secteur au schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation (SRDEII).

Le Président de Région a par ailleurs annoncé lors de cette séance, que des représentants du Conseil consultatif de la culture seraient associés aux travaux de la Conférence territoriale de l'action publique du Grand Est quand celle-ci sera amenée à débattre des enjeux de politique culturelle.

Le Conseil consultatif de la culture est donc une structure innovante de dialogue et de concertation entre le Conseil régional et des représentants habilités du secteur culturel en région. Cette structure connaît peu d'équivalent en France. Elle correspond à la priorité régionale accordée à un secteur culturel qui représente à l'échelle du Grand Est plus de 35 000 emplois et qui contribue de manière active au développement de nos territoires, et à leur attractivité.

Le soutien aux artistes de nos territoires, les moyens accordés à plus d'une soixantaine de lieux de diffusion de rayonnement national pour co-produire et programmer des spectacles originaux et diversifiés, la politique en faveur du patrimoine, illustrent la volonté régionale d'assumer pleinement sa responsabilité en matière culturelle. La qualité du dialogue que la collectivité régionale entretient avec les professionnels du secteur est donc une condition indispensable au succès de cette politique.

DETAILS DE LA COMPOSITION DU CONSEIL CONSULTATIF DE LA CULTURE

1- **Le collège «arts de la scène»**. Il est composé de 30 membres dont les représentants des artistes et techniciens, des compagnies indépendantes, des collectifs d'artistes, des scènes labellisées par le Ministère de la Culture, des festivals et autres lieux de diffusion, et expressément un représentant du Théâtre national de Strasbourg.

2- **Le collège «musiques»**. Il est composé de 30 membres dont les représentants d'artistes ou de collectifs d'artistes, des scènes labellisées par le Ministère de la culture, de festivals de rayonnement national, de centres ressources pour les professionnels de la musique en région, et expressément d'un représentant de l'Opéra national du Rhin et de l'EPCC Metz en Scène.

3- **Le collège «cinéma et audiovisuel»**. Il sera composé d'un maximum 25 membres dont les représentants d'auteurs réalisateurs, de techniciens, de producteurs, d'entreprises du secteur de l'image, d'exploitants indépendants, et de festivals, de télévisions et de structures d'éducation à l'image.

4- **Le collège «arts visuels»**. Il est composé de 26 membres dont les représentants d'artistes et indépendants, des collectifs, associations et réseaux, des centres d'art, Fracs, des structures d'exposition, diffusion, production et résidence (dont musées), des écoles d'art, des galeries et fondations privées, et expressément un représentant du Centre Pompidou-Metz.

5- **Le collège «patrimoines»**. Il est composé de 29 membres dont les représentants de Villes et Pays d'art et d'histoire, de musées bénéficiant du label du Ministère de la culture « Musée de France », des métiers d'art, de la Fondation du patrimoine, du réseau associatif de défense du patrimoine, des fédérations des sociétés d'histoire.

6- **Le collège «livre et lecture»**. Il est composé de 24 membres dont les représentants d'auteurs édités à compte d'éditeurs, de festivals et salons du livre, de centres de ressources, réseaux et associations, de libraires et éditeurs indépendants, de bibliothèques et expressément d'un représentant de la Bibliothèque nationale universitaire.

7- **Le collège «formation initiale-pratiques amateurs et éducation populaire»**. Il est composé de 20 membres dont les représentants des Universités de la Région, des fédérations de pratiques amateurs, des fédérations d'éducation populaire, des écoles de formation initiale aux métiers de la culture, et un représentant du Centre national des arts du cirque et un de l'Institut international de la marionnette.

8- **Le collège «arts et industries numériques»** est composé de 10 membres.

9- **Le collège des syndicats** est composé des syndicats professionnels qui en expriment la demande au Conseil régional.



©Bodez – Région Grand Est



©Bodez – Région Grand Est
Ecole du cirque de Châlons



©Gouhoury – Région Grand Est
Festival international de la marionnette à Charleville-Mézières



ANNEXE

CONTACT PRESSE

Gaëlle Tortil-Texier

06 78 79 93 36 / 03 88 15 69 84

Service presse

03 87 61 68 51

presse@grandest.fr

gaelle.tortil-texier@grandest.fr